

MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)
CANTON DE BOUSSIÈRES - ARRONDISSEMENT DE
BESANÇON

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUILLET 2012 À 19H30

<u>Nombre de Membres</u>	Date de Convocation :12/07/2012
En exercice : 16	Date d’Affichage : - de la Convocation : 12/07/2012 - du Compte-rendu :21/07/2012
Absents : 6	
Présents : 10	
Votants : 10	
Procuration : 4	

L’an deux mille douze, le huit juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : M. AUBRY P., M. DELMOTTE L., Mmes ESSERT S., GERARD A., M. JOUFFROY B., M. LEMAIRE R., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

Absent (s) excusé (s) : Mme BINET I., représentée par M. JOUFFROY B.
M. PARIS A., représenté par M. TAILLARD J.P.
M. MARTIN R. représenté par M. DELMOTTE L.
M. GUILLOT T., représenté par M. PERRIN Y.

Absent (s) Mmes PEREIRA S., POUDEVIGNE S.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

TRAVAUX D’AMENAGEMENT

- 01 – *Restructuration de la rue des Blotets : choix du prestataire.*
- 02 – *Restructuration des rues de la Fin, Saint Edouard et du Pressoir : choix du prestataire.*
- RECONSTRUCTION DES BATIMENTS DU PLATEAU SPORTIF**
- 01 – *lancement de la consultation d’entreprises chargées des travaux.*
- 02 – *Choix du prestataire SPS (sécurité-protection-santé).*
- 03. – *Chois du prestataire « repérage d’amiante » avant travaux de déconstruction.*
- 04 – *Choix du prestataire de contrôle technique de l’ouvrage (contrôle technique conception et exécution).*

FINANCES ET SOLIDARITE

- 01 – *Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées et fonds d’aide aux accédants à la propriété en difficulté.*
- 02 – *Dotation du Conseil Général du Doubs au bénéfice de la commune au titre du Fonds Départemental de péréquation de taxe professionnelle.*
- 03 – *Demande de subvention pour la reconstruction des bâtiments du plateau sportif auprès du Conseil Général du Doubs*
- 04 – *Demande de subvention pour la reconstruction des bâtiments du plateau sportif auprès de la Fédération française de foot*

CONVENTIONS ET CONTRATS

- 01 – *Prestation de capture de chiens errants dans l’espace public.*
- 02 – *Convention avec la CAGB pour l’accompagnement à la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères.*
- 03 – *Convention pour mise à disposition d’un terrain communal permettant aux membres de l’ACCA d’y implanter une structure d’abri démontable.*
- 04 – *Sollicitation de la CAF au titre de la restructuration du périscolaire communal.*
- 05 – *Tarifs cantine garderie et règlement des services cantine, garderie et transport scolaire.*
- 06 – *Convention avec Profession Sport 25/90 pour la mise à disposition d’un animateur en contexte périscolaire.*

DIVERS

- 01 – *Acquisition d’une mosaïque décorative artisanale représentant le blason de la commune.*
- 02 – *Rapport sur le prix et la qualité du service d’eau potable présenté par la DDT pour 2011.*

I. TRAVAUX D'AMENAGEMENT

I.1 – Restructuration de la rue des Blotets : choix du prestataire

Délibération 2012/45

Une consultation a été engagée, 4 offres ont été réceptionnées en Mairie : STD, Roger Martin, Bonnefoy et Accobat.

Décision est prise à l'unanimité, de retenir l'offre la mieux disante de la Société Bonnefoy, pour un montant H.T. de 59.323,80 €uros.

I.2 – Restructuration des rues de la Fin.,Saint Edouard et du Pressoir : choix du prestataire

Délibération 2012/46

Une consultation a été engagée, 4 offres ont été réceptionnées en Mairie : STD, Roger Martin, Bonnefoy et Accobat.

Décision est prise à l'unanimité, de retenir l'offre la mieux disante de la Société STD, pour un montant H.T. de 49.885,65 €uros.

II. RECONSTRUCTION DES BATIMENTS DU PLATEAU SPORTIF

II.1 – Lancement de la consultation d'entreprises chargées des travaux

Faisant suite au travail d'étude technique détaillée, engagée par l'équipe de l'architecte, le maître d'œuvre et les bureaux d'études, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises qui seront chargées des travaux de déconstruction des bâtiments actuels et de la reconstruction des nouveaux bâtiments.

II.2 – Choix du prestataire SPS (sécurité-protection-santé)

Délibération 2012/47

Une consultation d'entreprises a été engagée, deux offres ont été réceptionnées en Mairie : Société Véritas et Société Socotec.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre mieux disante de la Société Véritas pour un montant H.T. de 1.760 €uros.

II.3 – Choix du prestataire « repérage d'amiante » avant travaux de déconstruction

Délibération 2012/48

En respect de la réglementation actuelle, il est nécessaire d'engager une mission permettant de repérer la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments à déconstruire ; trois offres ont été transmises en Mairie : Société Adiante, Société Véritas et Société Socotec.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir la Société Adiante, mieux disante, pour un montant H.T. de 293 €uros.

II.4 – Choix du prestataire de contrôle technique de l'ouvrage (contrôle technique conception et exécution)

Délibération 2012/49

Observant que les bâtiments du plateau sportif constituent des établissements recevant du public, la réglementation impose qu'un prestataire assure le contrôle technique de l'ouvrage, aussi bien en ce qui concerne son dossier de conception qu'en ce qui concerne la réalisation à postériori de l'ouvrage. Deux offres ont été réceptionnées en Mairie, Société Véritas et Société Socotec.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre mieux disante de la Société Socotec pour un montant H.T. de 5.300 €uros.

III.FINANCES ET SOLIDARITE

III.1 – Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées et fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté

Délibération 2012/50

Le Maire expose au Conseil Municipal que le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) co-piloté par l'Etat et le Département, permet de rassembler les partenaires et les initiatives, de coordonner les dispositifs et les procédures qui concourent à répondre aux enjeux du logement des personnes en difficulté.

- Le fonds de solidarité au logement qui permet d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle.
- Le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté qui permet d'aider les ménages ayant déjà accédé à la propriété et qui sont en situation de difficulté financière.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- contribuer au Fond de Solidarité au Logement à hauteur de 0,61€ par habitant.
- contribuer au Fond d'Aide aux accédants à la Propriété en Difficulté à hauteur de 0,30€ par habitant

III.2 – Dotation du Conseil Général du Doubs au bénéfice de la commune au titre du Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle

Le Maire informe les conseillers que la commission permanente du Conseil Général qui s'est réunie le 25 juin a voté pour notre commune une dotation 2011 d'un montant de 15.406,96 €uros.

III.3 – Demande de subvention pour la reconstruction des bâtiments du plateau sportif auprès du Conseil Général du Doubs

Délibération 2012/51

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le Conseil Général du Doubs au titre d'une subvention attachée à l'investissement pour la construction des bâtiments du plateau sportif destinés à accueillir les centres de loisirs, l'école de foot pour les plus jeunes et les équipes de foot du village.

Le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

III.3 – Demande de subvention pour la reconstruction du bâtiment du plateau sportif auprès de la Fédération française de foot

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la Fédération Française de foot au titre d'une subvention attachée à l'investissement pour la construction des bâtiments du plateau sportif destinés à accueillir les centres de loisirs, l'école de foot pour les plus jeunes et les équipes de foot du village.

IV. CONVENTIONS ET CONTRATS

IV.1 – Prestation de capture de chiens errants dans l'espace public

Délibération 2012/52

Il est rappelé que la réglementation impose au Maire d'engager la capture des chiens errants dans l'espace public, ainsi que leur hébergement temporaire. Observant que cette prestation ne peut être déléguée aux agents communaux en raison des risques que cela présente, il est proposé de faire appel à un prestataire de services la « SARL Chez Balzac » à Oiselay.

Pour assurer la mission de capture de chiens et de gardiennage, le tarif proposé se résume ainsi :

- Un abonnement annuel de 0,25 €uros H.T. par habitant.
- Un coût d'intervention de 150 €uros H.T.
- Un coût de gardiennage journalier de 10 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter cette prestation à compter du 1^{er} octobre 2012 et autorise le Maire à signer la convention.

IV.2 – Convention avec la CAGB pour l'accompagnement à la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères

Délibération 2012/53

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération délègue aux personnels du secrétariat de Mairie la charge de mettre à jour les fichiers de redevance des ordures ménagères.

Observant que la redevance incitative va prendre effet concrètement à dater du 1^{er} septembre 2012, il apparaît que la gestion de ce fichier ne présente plus d'intérêt pour les services de l'agglomération. Par ailleurs, cette nouvelle organisation autour de la redevance incitative est susceptible d'engendrer quelques comportements déviants de citoyens conduisant à des dépôts sauvages d'ordures ménagères. Dans ce cadre, environ une quinzaine d'ambassadeurs du tri, attachés au service des déchets à l'agglomération, sont dorénavant accrédités pour exercer un pouvoir de police des déchets, tandis qu'en parallèle, l'agglomération va verser une contribution forfaitaire par habitant à chaque commune, destinée à assumer les coûts de collecte et de traitement des dépôts sauvages qui pourront être constatés dans la phase de mise en route de la redevance incitative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la résiliation de la convention ancienne et la signature de la convention nouvelle proposée par la CAGB.

IV.3 – Convention pour mise à disposition d'un terrain communal permettant aux membres de l'ACCA d'y implanter une structure d'abri démontable

Délibération 2012/54

La société de chasse souhaite implanter « une baraque de chasse » constituée d'un bâtiment léger démontable sur un terrain communal situé à proximité d'un chemin forestier et en lisière de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition ce terrain au bénéfice de l'association, à titre gracieux, pour une période de 9 ans et autorise le Maire à signer la convention.

IV.4 – Sollicitation de la CAF au titre de la restructuration du périscolaire communal

Délibération 2012/55

Conformément aux objectifs validés lors d'un précédent conseil municipal, une optimisation du service périscolaire sera effectuée en septembre 2012. Cette nouvelle organisation, qui offre un service plus complet aux enfants et aux familles, est susceptible de bénéficier d'une prise en charge financière partielle par la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande auprès de la CAF à ce sujet.

IV.5 – Tarifs cantine garderie

Délibération 2012/56

Dans la continuité avec les démarches entreprises au printemps, la tarification des services cantine-garderie sera directement établie en fonction du quotient familial du foyer et du lieu de résidence des familles.

Prenant acte des remarques transmises par les services de la CAF, la grille des tarifs décidée précédemment est mise à jour comme suit :

Tarifs valables à partir du 1^{er} septembre 2012 (enfants résidants au village)

	Quotient familial inférieur à 750	Quotient familial intermédiaire	Quotient familial supérieur à 1200
Repas du midi	3,90 €	4,15 €	4,30 €
Garderie du matin	1,00 €	1,20 €	1,40 €
Garderie du midi	1,00 €	1,20 €	1,40 €
Garderie du soir	1,00 €	1,20 €	1,40 €

Tarifs valables à partir du 1^{er} septembre 2012 (enfants résidants dans une autre commune)

	Quotient familial inférieur à 750	Quotient familial intermédiaire	Quotient familial supérieur à 1200
Repas du midi	4,10 €	4,35 €	4,50 €
Garderie du matin	1,20 €	1,33 €	1,55 €
Garderie du midi	1,20 €	1,33 €	1,55 €
Garderie du soir	1,20€	1,33 €	1,55 €

Il est rappelé que le service cantine-garderie du midi n'inclut pas d'option « cantine seule » pour des raisons d'organisation et de sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les nouveaux tarifs et le règlement des services cantine, garderie et transport scolaire.

IV.6 – Convention avec Profession Sport 25/90 pour la mise à disposition d'un animateur en contexte périscolaire

Délibération 2012/57

Dans le cadre du perfectionnement du dispositif périscolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de faire appel, sous forme d'une contribution à temps partiel, à l'association Sport 25/90 afin qu'elle délègue un animateur qui interviendra en service de garderie le midi et le soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

V. DIVERS

V.1 – Acquisition d'une mosaïque décorative artisanale représentant le blason de la commune

Délibération 2012/58

Le Maire propose au conseil la mise en place d'un blason aux armes de la commune susceptible d'être installé à l'extérieur et de résister aux intempéries et cela à proximité de la Mairie du village.

Monsieur Pascutto, passionné de réalisation de mosaïques décoratives, propose à la commune une œuvre conçue avec des tesselles en grès cérame incrustées sur un support en béton d'une dimension d'environ 1 m x 1,30 m. Cette création d'artiste qui comprend environ 10.000 tesselles est proposée à la commune au titre d'un tarif préférentiel correspondant à 50 % du coût d'élaboration soit environ 1.100 €uros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager l'acquisition de cette mosaïque.

V.2 – Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable présenté par la DDT pour 2011

Le Maire présente au conseil le rapport de la DDT pour l'année 2011, sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h50.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Délibération 2012/45 : *Restructuration de la rue des Blotets : choix du prestataire.*

Délibération 2012/46 : *Restructuration des rues de la Fin, Saint Edouard et du Pressoir : choix du prestataire.*

Délibération 2012/47 : *Choix du prestataire SPS (sécurité-protection-santé).*

Délibération 2012/48 : *Choix du prestataire « repérage d'amiante » avant travaux de déconstruction.*

Délibération 2012/49 : *Choix du prestataire de contrôle technique de l'ouvrage (contrôle technique conception et exécution).*

Délibération 2012/50 : *Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées et fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.*

Délibération 2012/51 : *Demande de subvention pour la reconstruction des bâtiments du plateau sportif auprès du Conseil Général du Doubs.*

Délibération 2012/52 : *Prestation de capture de chiens errants dans l'espace public.*

Délibération 2012/53 : *Convention avec la CAGB pour l'accompagnement à la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères.*

Délibération 2012/54 : *Convention pour mise à disposition d'un terrain communal permettant aux membres de l'ACCA d'y implanter une structure d'abri démontable.*

Délibération 2012/55 : *Sollicitation de la CAF au titre de la restructuration du périscolaire communal.*

Délibération 2012/56 : *Tarifs cantine garderie*

Délibération 2012/57 : *Convention avec Profession Sport 25/90 pour la mise à disposition d'un animateur en contexte périscolaire.*

Délibération 2012/58 : *Acquisition d'une mosaïque décorative artisanale représentant le blason de la commune.*